

Commune de Chirac

Compte-rendu du Conseil Municipal lundi 19 août 2019

<u>Date de la convocation</u> : 07 août 2019		
<u>Nombre de Conseillers</u> :		
En exercice : 14	Présents : 10	Votants : 11

Le dix-neuf août deux-mil-dix-neuf à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Chirac s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian MASSIAS, Maire de Chirac.

Présents : MM Christian MASSIAS, Michel FOURNIER, Gérard ROCHER, Michel GRANET, Gilbert SOULAT, Roland TUYERAS, Gilbert PATTEUW
Mmes Monique PERILLAUD, Eliane DELHOMMEAU, Sandrine VALLADE

Absents et excusés : Mmes Marie DEVESNE, Virginie LEBRAUD, Mylène CORDEAU,
M. Joël SAVIGNAT

Pouvoirs : Monsieur Joël SAVIGNAT donne pouvoir à Monique PERILLAUD

M. Gérard ROCHER a été désigné secrétaire de séance.

Séance ouverte à 20H40

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du Jour :

- Approbation du précédent compte-rendu
- Adoption des statuts de la CCCL
- Adhésion et transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat du Bassin de la Vienne (SABV)
- Indemnité de Conseil de l'exercice 2018 allouée au comptable
- Participation aux frais de séjour en Allemagne et au Chambon
- Demande de l'Azur pour la journée du 28 septembre 2019
- Présentation des devis pour la porte d'entrée du Multiple
- Demande de M. Y. CONNUAU pour acheter une parcelle au village du Bourdeau
- Achat d'une plaque « FLAYAT » pour la RD 59
- Prix de vente de l'ancien fourneau de la salle polyvalente
- Approbation et arrêt du PLUi de Haute Charente
- Bien de section – Le Courtieux
- Questions et informations diverses

Le Maire rajoute un point à l'ordre du jour :

- Présentation des devis pour l'ancienne cantine

➤ **Approbation du compte- rendu de séance**

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du vendredi 14 juin 2019 a été remis directement le soir du conseil municipal au format papier. Aucune remarque n'est apportée, il est donc validé.

➤ **Adoption des statuts de la CdC Charente Limousine**

Délibération n° 2019/49/5.7BIS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la délibération adoptée par le conseil communautaire lors de sa réunion le 20 juin 2019, relative à l'approbation des statuts résultant de la généralisation et de la restitution des compétences consécutives à la fusion des deux anciens établissements publics de coopération intercommunale.

Il rappelle que le conseil municipal dispose de trois mois pour se prononcer sur cette modification des statuts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- APPROUVE les statuts de la Communauté de Communes de Charente Limousine suite à la fusion des deux anciens établissements publics de coopération intercommunale
- DELEGUE le Maire, pour signer toutes les pièces relatives au dossier

➤ **Adhésion et transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat du Bassin de la Vienne (SABV)**

Délibération n° 2019/48/5.7

Dans le cadre des lois MAPTAM et NOTRe, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) envisage de se constituer en EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur le bassin de la Vienne Médiane afin de faire face aux enjeux nouveaux de la compétence GEMAPI.

En réflexion et discussion depuis 3 ans avec les syndicats, communes et EPCI concernés, le SABV est en voie de déposer une demande de labellisation pour transformer le syndicat en EPAGE. L'EPAGE exercerait la compétence GEMAPI sur un périmètre comprenant, entre autres, le bassin de la Graine et de la Glane, actuellement géré par le syndicat mixte Vienne Gore dont la communauté de communes de Charentes Limousine est membre. Le Syndicat Mixte Vienne Gorre, du fait de ses compétences multiples (GEMAPI, transport scolaire AO2 et Chemins) ne peut fusionner directement avec le SABV ou être dissout.

Lors de sa réunion du 20 juin dernier, le conseil communautaire, a validé son retrait du SM Vienne-Gorre au 31 Décembre 2019 (art L5211-19 du CGCT). Il a également validé l'adhésion au Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) et le transfert de la compétence qui recouvre les missions suivantes telles que définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L211-7 du Code de l'environnement au 1er janvier 2020 et sur le périmètre défini ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- EMET un avis favorable sur l'adhésion de la CDC de Charente Limousine au Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne, et le transfert de la compétence GEMAPI à ce même syndicat pour le périmètre des bassins de la Graine et de la Glane, à la date effective du 1er janvier 2020 au titre de sa compétence GEMAPI.
- DELEGUE le Maire, pour signer toutes les pièces relatives au dossier

➤ **Indemnité de Conseil de l'exercice 2018 allouée au comptable**

Pour l'année 2019 l'indemnité de conseil s'élève à 354.86 €

➤ **Participation aux frais de séjour en Allemagne et au Chambon**
 Délibération n° 2019/50/7.5

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 27 janvier 2017 fixant la participation communale de 35,00 € attribuée aux enfants domiciliés sur la commune de Chirac. Il présente la liste de 2 enfants qui ont participé à des voyages et dont les parents sont domiciliés à Chirac, et qui peuvent prétendre à l'octroi de cette participation :

- Mlle Carla SILVA PIRES a participé à un camp tri-national de jeunesse en Allemagne du 20 au 24 juin 2019
- M. Marius SILVA PIRES a participé à un séjour au Chambon, du 23 au 24 mai 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de verser au Comité de Jumelage de Saint Junien la somme correspondant à la participation de 35,00 euros x 1 enfant.
- DECIDE de verser à l'École primaire de Chabanais la somme de 35 euros x 1 enfant
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019.

➤ **Demande de l'Azur pour la journée du 28 septembre 2019**

Lecture de la demande du Multiple L'Azur, concernant la mise à disposition gratuitement de la salle polyvalente et le prêt de chevalets et de grilles dans le cadre de la journée « Découvrir la Charente Limousine » le 28 septembre prochain, accord du conseil.

➤ **Présentation des devis pour la porte d'entrée du Multiple**

Présentation de deux devis pour la porte d'entrée en Aluminium du multiple, le 1^{er} de l'entreprise DEBESSAC et le 2^{ème} de la société TROISEL avec ou sans volet roulant. Le Conseil a retenu l'entreprise TROISEL avec sa version sans volet roulant mais verre antieffraction.

<i>DESIGNATION</i>	<i>DEBESSAC</i>	<i>TROISEL</i>	
		Sans volet Roulant	Avec Volet Roulant
<i>Fourniture et pose</i>	3 790,00 €	2 581,45 €	2 822,10 €
<i>Double vitrage 44,2/12</i>		Une face anti effraction	
<i>Fermeture anti-panique</i>			
<i>Seuil Alu</i>			

➤ **Demande de Monsieur Yohan CONNUAU pour acheter une parcelle au village du Bourdeau**

Lecture de la demande de Monsieur Connau concernant l'acquisition du bien de section cadastré B 475. Les membres présents au Conseil Municipal moins une abstention émettent un avis défavorable du fait de la présence de la bâche incendie et de son alimentation qui traverse la parcelle.

➤ **Achat d'une plaque « FLAYAT » pour la RD 59**

Il est nécessaire d'acheter une plaque supplémentaire pour indiquer le village de Flayat depuis la RD 59. Le conseil valide l'achat et précise qu'il faut également acheter un panneau pour le croisement à l'arrivée sur la route de Tisseuil Chabanais en venant de la Séchère.

➤ **Prix de vente de l'ancien fourneau de la salle polyvalente**

A la suite de la demande de la Commune de Saint Maurice des Lions, concernant l'acquisition de l'ancien piano de la salle polyvalente, le conseil municipal accepte la vente en l'état du piano et propose le prix de 100 €.

Par ailleurs, Il est demandé de procéder à des affichages d'utilisation pour le nouveau matériel de la cuisine.

➤ **Approbation et arrêt du PLUi**

Délibération n° 2019/51/5.7

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de PLUi de Haute Charente arrêté lors du conseil communautaire du 23 mai 2019. Les communes disposent de 3 mois afin de formuler un avis sur le volet réglementaire (zonage et règlement) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) les concernant.

Après étude des différents documents constituant le PLUi arrêté, les membres du conseil municipal présents moins deux abstentions, après délibération :

- DONNENT un avis favorable sur le projet de PLUi de Haute Charente arrêté par délibération du conseil communautaire n°2019_103 du 23/05/2019
- EMETTENT des observations sur la prise en charge des parcelles construites, effectivement, lors de la réunion avec le cabinet Créham à la CdC de Charente Limousine le 15 mars 2018, les parcelles référencées ci-dessus étaient déjà construites :
 - Parcelle D1342 pour 1482 m² PC01610017N0002 M. PAPUCHON et Mlle MERCIER
 - Parcelle D1331 pour 1601 m² PC01610017N0003 M. DUMAS Geoffroy
 - Parcelle D1354 pour 1601 m² PC01610017N0004 M. FRICARD et Mlle FAUCON LAMBERT
 - Parcelle D1355 pour 1600 m² PC01610017N0005 Mme FAURECes observations seront reprises lors de l'enquête publique.

➤ **Bien de section situé village du Courtieux**

Suite aux élections pour la vente du Bien de Section situé au Courtieux à Monsieur Dubois, Le conseil municipal propose de revoir la vente afin de créer un chemin communal sur le bout des parcelles section D 45, 44 et 43, et d'acheter le reste du bien de section.

➤ **Location de la Cantine**

Présentation de différents devis concernant l'installation de sous compteurs et de prises électriques,

- Travaux électricité 1 466.64 € (coffret, ...)
- Travaux Compteur d'eau simple 393.48 €
- Travaux Compteur d'eau, plus un cumulus 973.68 €

Le conseil valide le devis électrique et le devis compteur d'eau avec pose de cumulus pour l'eau chaude, la contenance du ballon reste à déterminer.

➤ **Questions et informations diverses**

- Problème chambre froide de la salle polyvalente, Monsieur Danglade locataire de la salle polyvalente le week end du 17 et 18 août dernier, s'est proposé de réparer cette dernière. Effectivement il fallait effectuer une recharge de gaz, au vu de cette situation le conseil propose la gratuité de la location.
- Le Maire informe l'assemblée que la dernière parcelle du lotissement des Bruchets est vendue à Madame Vanessa Seine.
- Suite à la fête au village, le conseil propose de dédommager Monsieur Savy pour le déplacement avec son parquet qui n'a pas été utilisé (météo).
- Présentation d'un devis de 111.32 € pour le changement d'un robinet dans le logement de l'ancienne école, le devis est validé par l'assemblée. Levée de séance à 23h00